

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 16/2015

Séance du 27 juin 2015



OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Nombre de membres : 10
Afférents au conseil : 10
En exercice : 10

Date de la convocation : 23/06/2015
Date d'affichage : 23/06/2015
Ayant délibéré : 8
Votés Contre : 0
Votés Pour : 8
Abstentions : 1

L'an deux mil quinze le 27 juin à 10 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DURAND Isabelle épouse OBENAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	Etaient absents
Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des demandes de subventions formulées par divers organismes et associations.

Les demandes de subventions sont parvenues en Mairie depuis le 01 janvier 2015. Aussi, Monsieur le Maire propose d'attribuer les aides suivantes :

- L'ABBE BURESI sollicite une aide financière de 119,55 euros pour les besoins du gardiennage de l'église paroissiale Saint Augustin,

- L'ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE COZZANO sollicite une aide financière de 200 euros, afin de subvenir aux besoins tels que : achat de logistique, (repas journaliers pris au Centre de Secours qui sont à la charge des pompiers), achat vestimentaire et achat de matériel,
- L'ASSOCIATION SANT'AUSTINU sollicite une aide financière de 500 euros pour l'organisation de festivités à l'occasion de la fête patronale (accueil des confréries, repas),
- L'ASSOCIATION U RINNOVU LIVISANU sollicite une aide financière de 500 euros pour l'organisation de festivité tout au long de l'année (soirées diverses, jeux pour enfants),
- Les RESTAURANTS DU CŒUR sollicitent une aide financière de 200 euros pour la permettre de continuer l'action engagée par Coluche, notre soutien, viendra compléter la chaîne de solidarité, indispensable pour soulager le quotidien des plus modestes de nos concitoyens,
- Le COMITE DE LA CORSE DU SUD DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER sollicite une aide financière de 200 euros, cette aide permettrait à la commune de participer aux différentes actions menées par le comité (aide à la recherche - aide aux malades et aide à la prévention et au dépistage),
- La SPA de Corse sollicite une aide financière de 150 euros afin de pouvoir s'acquitter des missions qui lui sont confiées (récupérer des chats et chiens errants ou animaux blessés, stériliser les animaux, les nourrir).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions aux différents organismes et associations susvisés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 29/06/2015

Le Maire
M. MILLO Jean-Luc

Le Maire,
M. MILLO Jean-Luc



